

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Organisme de Formation — Actions de formation professionnelle continue

Version en vigueur au 1er janvier 2026 — Mise à jour Qualiopi N° 26FOR00070.1

Raison sociale	ASCOM
Forme juridique	Entreprise individuelle
Responsable	Amélie Soubrié
SIRET	82950996700032
N° déclaration d'activité	11922722592
APE / NAF	8559A
Adresse	109, rue de Buzenval — 92380 Garches
Email	amelie.soubrie@gmail.com
Site internet	ameliesoubrie.fr
Certification Qualiopi	N° 26FOR00070.1 — Certifié

ARTICLE 1 — OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

 **Indicateurs Qualiopi couverts :** Ind. 1 (information du public) — Ind. 31 (traitement des réclamations)

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle réalisées par l'organisme de formation ASCOM, représenté par Amélie Soubrié, ci-après dénommé « l'Organisme ».

Elles ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de formations professionnelles continues au sens des articles L.6313-1 et suivants du Code du travail.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client, sauf dérogation expresse et écrite acceptée par l'Organisme. Ces CGV sont disponibles sur le site ameliesoubrie.fr et remises à tout client sur demande.

Les présentes CGV peuvent être complétées par une convention de formation professionnelle ou un contrat de formation professionnelle selon la nature du client et du financement.

ARTICLE 2 — OFFRE DE FORMATION ET INFORMATION DU PUBLIC

 **Indicateurs Qualiopi couverts :** Ind. 1 — Diffusion des informations précontractuelles obligatoires

Conformément à l'indicateur 1 du Référentiel National Qualité (Qualiopi), l'Organisme diffuse pour chaque formation les informations suivantes, accessibles sur le site ameliesoubrie.fr et dans les documents de présentation :

- l'intitulé, les objectifs et le contenu de la formation
- le public visé et les prérequis nécessaires
- la durée totale en heures, les dates et le lieu de réalisation
- les modalités pédagogiques (présentiel, distanciel, mixte) et d'évaluation
- le tarif et les modalités de financement possibles (OPCO, CPF, FAFCEA, financement personnel)
- les délais d'accès et les modalités d'inscription
- les conditions d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH) et le contact du référent handicap
- les indicateurs de résultats (taux de satisfaction, taux de complétion, taux d'atteinte des objectifs)

Ces informations sont mises à jour avant chaque nouvelle session et constituent une information précontractuelle opposable.

ARTICLE 3 — INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

 **Indicateurs Qualiopi couverts :** Ind. 2 (prérequis & positionnement) — Ind. 7 (accessibilité PSH)

3.1 — Processus d'inscription

L'inscription à une formation ASCOM s'effectue en ligne via la plateforme de réservation accessible sur ameliesoubrie.fr, par courrier électronique à amelie.soubrie@gmail.com, ou sur devis accepté pour les formations sur-mesure ou prises en charge OPCO.

L'inscription n'est définitive qu'après réception de l'acompte prévu à l'article 5 et envoi par l'Organisme d'une confirmation écrite.

3.2 — Délais d'accès

- 5 jours ouvrés minimum pour les formations en groupe sur sessions programmées
- 15 jours ouvrés minimum pour les formations individualisées ou sur-mesure
- Variable selon les contraintes du financeur pour les formations prises en charge par un OPCO ou via le CPF

3.3 — Prérequis et positionnement — Ind. 2 Qualiopi

Un questionnaire d'auto-positionnement est systématiquement adressé à chaque stagiaire avant le début de la formation afin d'évaluer son niveau et d'adapter le parcours pédagogique. L'Organisme se réserve le droit de refuser une inscription si les prérequis ne sont pas satisfaits.

3.4 — Accessibilité PSH — Ind. 7 Qualiopi

Référent handicap : Amélie Soubrié

Contact : amelie.soubrie@gmail.com — Les aménagements possibles (supports adaptés, horaires, accessibilité de la plateforme visio) seront étudiés et confirmés par écrit avant l'entrée en formation.

ARTICLE 4 — CONVENTION DE FORMATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Indicateurs Qualiopi couverts : Ind. 1 — Documents contractuels obligatoires (L.6353-1 et suivants)

Conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail, une convention de formation professionnelle est établie en deux exemplaires originaux pour toute action de formation financée par un employeur ou un OPCO. Un contrat de formation professionnelle est établi pour tout particulier finançant sa formation à titre personnel ou via son CPF.

Ces documents précisent notamment : l'intitulé, la nature, la durée et les objectifs de la formation ; les effectifs concernés et le lieu de réalisation ; le prix et les modalités de règlement ; les conditions de résiliation et de report.

Le règlement intérieur est annexé à la convention ou au contrat et doit être signé par le stagiaire. En l'absence de convention signée, les présentes CGV constituent le document contractuel applicable.

ARTICLE 5 — TARIFS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

 **Indicateurs Qualiopi couverts :** Ind. 1 — Transparence tarifaire et modalités de financement

5.1 — Tarifs

Les tarifs sont indiqués en euros dans les programmes et supports de communication. L'Organisme est exonéré de TVA au titre de l'article 261-4-4° du Code général des impôts. Les prix affichés sont donc des prix nets hors taxes.

5.2 — Modalités de paiement

- Acompte de 300 € à la réservation, permettant de confirmer l'inscription et de réserver la place
- Solde du tarif exigible au plus tard le premier jour de la formation
- Modes acceptés : virement bancaire, chèque à l'ordre d'ASCOM, ou tout autre moyen convenu par écrit
- Aucun escompte accordé pour paiement anticipé

5.3 — Prise en charge par un organisme financeur

Lorsque la formation est financée en tout ou partie par un OPCA (FAFCEA, AFDAS, ATLAS, etc.), le CPF, France Travail ou tout autre financeur, le client s'engage à effectuer les démarches nécessaires avant le début de la formation. En l'absence de prise en charge confirmée par écrit à la date de début de formation, la totalité du tarif sera due à titre personnel.

5.4 — Retard de paiement

Tout retard entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable : l'application d'intérêts de retard au taux légal en vigueur, et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. D.441-5 du Code de commerce), applicable aux clients professionnels.

ARTICLE 6 — ANNULATION, REPORT ET RÉSILIATION

 **Indicateurs Qualiopi couverts :** Ind. 1 — Conditions d'annulation et de report opposables

6.1 — Annulation ou report à l'initiative du client

Délai avant le début	Conditions financières
Plus de 30 jours calendaires	Annulation sans frais — acompte remboursé ou reporté sur prochaine session
Entre 15 et 30 jours	Acompte non remboursable — reportable sur prochaine session (12 mois)
Moins de 15 jours	50 % du tarif total facturé, sauf force majeure dûment justifiée
Absence le jour J sans prévenir	100 % du tarif total facturé

6.2 — Annulation ou report à l'initiative de l'Organisme

L'Organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas de force majeure, d'effectif insuffisant (moins de 2 participants) ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Le client sera informé au minimum 7 jours ouvrés avant le début et se verra proposer un report ou un remboursement intégral sous 30 jours.

6.3 — Résiliation en cours de formation

Conformément à l'article L.6354-1 du Code du travail, en cas d'inexécution totale ou partielle, l'Organisme rembourse les heures non dispensées. En cas d'abandon à l'initiative du stagiaire sans motif recevable, les heures effectivement réalisées sont dues au prorata.

ARTICLE 7 — RÉALISATION DE LA FORMATION

 **Indicateurs Qualiopi couverts :** Ind. 4 (adaptation pédagogique) — Ind. 6 (évaluation des acquis) — Ind. 9 (satisfaction stagiaires)

7.1 — Obligations de l'Organisme

- Dispenser la formation conformément au programme remis
- Mettre à disposition les moyens pédagogiques, matériels et humains adaptés
- Délivrer une attestation de présence et un certificat de réalisation à l'issue
- Assurer le suivi pédagogique et l'évaluation des acquis (Ind. 6 Qualiopi)
- Recueillir la satisfaction des stagiaires à chaud et à froid (Ind. 9 Qualiopi)
- Informer le client de toute modification substantielle du programme

7.2 — Obligations du client et du stagiaire

- Vérifier que les stagiaires remplissent les prérequis indiqués dans le programme
- Régler les sommes dues dans les délais convenus
- Informer l'Organisme de toute absence prévisible dans les meilleurs délais
- Signer les feuilles d'émargement par demi-journée
- Respecter le règlement intérieur de l'Organisme

7.3 — Documents de suivi — Ind. 6 Qualiopi

Des feuilles d'émargement sont signées par chaque stagiaire par demi-journée et contresignées par la formatrice. Ces documents sont conservés par l'Organisme pendant une durée minimale de 5 ans, conformément aux obligations Qualiopi.

ARTICLE 8 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des supports pédagogiques (présentations, guides, fiches pratiques, exercices) sont la propriété intellectuelle exclusive d'ASCOM et de sa responsable Amélie Soubrié.

Ces supports sont mis à disposition des stagiaires pour un usage strictement personnel dans le seul cadre de la formation suivie. Toute reproduction, diffusion, revente ou utilisation commerciale, même partielle, est formellement interdite sans autorisation écrite préalable.

Le stagiaire s'engage à ne pas enregistrer ou filmer les séances sans accord exprès de la formatrice.

ARTICLE 9 — PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES — RGPD

Les données personnelles collectées (nom, prénom, coordonnées, données pédagogiques) sont traitées par ASCOM conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, pour les finalités suivantes :

- Gestion des inscriptions et suivi pédagogique
- Établissement des documents administratifs et comptables
- Transmission aux organismes financeurs si applicable
- Amélioration de l'offre de formation (analyses statistiques anonymisées)

Les données sont conservées 5 ans pour les documents comptables et administratifs. Droits d'accès, rectification, effacement, portabilité et opposition : amelie.soubrie@gmail.com. Droit de plainte auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

ARTICLE 10 — RÉCLAMATIONS, DIFFICULTÉS ET MÉDIATION



Indicateurs Qualiopi couverts : Ind. 31 — Procédure formalisée de traitement des réclamations

10.1 — Procédure de réclamation — Ind. 31 Qualiopi

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin de la formation, par email à amelie.soubrie@gmail.com ou par courrier à ASCOM — 109, rue de Buzenval — 92380 Garches.

Toute réclamation est enregistrée dans le registre des réclamations d'ASCOM. L'Organisme accuse réception sous 5 jours ouvrés et apporte une réponse motivée sous 30 jours calendaires.

10.2 — Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur. Plateforme européenne de règlement en ligne : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

10.3 — Juridiction compétente

En cas de litige non résolu amiablement, les tribunaux compétents sont ceux du ressort de Nanterre (92). Droit applicable : droit français.

ARTICLE 11 — FORCE MAJEURE

Aucune partie ne peut être tenue responsable de la non-exécution résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. La partie concernée en informe l'autre par écrit dans les 48 heures.

ARTICLE 12 — CONFIDENTIALITÉ

L'Organisme traite confidentiellement toutes les informations communiquées dans le cadre de la relation contractuelle. Les stagiaires s'engagent à respecter la confidentialité des échanges partagés lors des sessions.

ARTICLE 13 — MODIFICATION DES PRÉSENTES CGV

L'Organisme se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version actualisée est disponible sur ameliesoubrie.fr. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de confirmation de l'inscription.

Fait à Garches, le 1er janvier 2026 — Version V1.1 (mise à jour Qualiopi N° 26FOR00070.1)

Amélie Soubrié

Responsable de l'organisme de formation ASCOM